

**Enjeu : Qualité des eaux superficielles et souterraines**

Objectifs généraux	N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3
<b>1. Améliorer la connaissance de l'état qualitatif des masses d'eau</b>					
SDAGE A-10.1	1	Améliorer la connaissance sur les micropolluants et évaluer leurs effets sur la qualité chimique des masses d'eau superficielles	Sur toutes les masses d'eau		
	2	Renforcer le suivi qualitatif des masses d'eau côtière et de transition	augmenter la fréquence des analyses sur les stations de mesure existantes	augmenter le nombre de paramètres	augmenter le nombre de stations de mesures
SDAGE A-12	3	Mettre en place un suivi de l'évolution de la pollution historique de la nappe dans le Vimeu	Diffusion des données du réseau Aqua Picardie maritime (industriels CCI Abbeville)	Etendre le suivi avec les données (Chrome) de l'ARS des captages du SIAEP du Vimeu vert, du SIAEP du Bois de la Motte, du SIEP des Eaux de Picardie	
	4	Améliorer la connaissance sur les contaminations de sédiments	réaliser un suivi de la qualité des sédiments sur toutes les masses d'eau superficielles	Analyser la qualité des sédiments en Baie de Somme et sur le littoral et suivre la migration des sédiments des cours d'eau vers l'aval	
	5	Suivre l'évolution du biseau salé dans les eaux souterraines sur la frange littorale			
	6	Diffuser les éléments de connaissance sur la qualité de l'eau	aux acteurs et gestionnaires des cours d'eau	aux communes riveraines des cours d'eau	au grand public
	7	Assurer le suivi de la qualité du chevelu secondaire et évaluer sa contribution à l'état qualitatif du réseau primaire	réaliser des suivis de la qualité sur le chevelu secondaire des masses d'eau en mauvais état qualitatif	réaliser des suivis de la qualité sur le chevelu secondaire sur les masses d'eau considérant plusieurs sous-bassins	réaliser des suivis de la qualité sur le chevelu secondaire de toutes les masses d'eau
		...			
<b>2. Assurer la pérennité d'une eau potable et sa distribution à l'ensemble de la population</b>					
	8	Réévaluer les conditions d'improtégeabilité des captages dépourvus de DUP - Proposer des alternatives aux captages dont le statut improtégeable est confirmé (recherche nouvelle ressource, interconnexion, ...)			
	9	Actualiser les DUP existantes si nécessaire	actualiser les DUP le nécessitant		
	10	Identifier les captages sensibles aux variations de niveau de nappe au regard des conséquences du changement climatique attendues (déficit de recharge de la nappe)	tous les captages		
	11	Sensibiliser les services d'eau et les communes au recensement des captages d'eau privés non déclarés en mairie			
	12	Elaborer des schémas directeurs d'eau potable	à l'échelles des EPCI à FP	à une échelle cohérente (plusieurs EPCI)	sur le bassin versant
SDAGE B-1.1 (SAGE), B-1.3	13	Délimiter les aires d'alimentation des captages, identifier la vulnérabilité	captages prioritaires SDAGE	captages présentant une qualité dégradée (dépassement des limites de qualités ; [NO3]>38,5mg/l;[Pest] <sub>tot</sub> >0,25 µg/l)	champs captants stratégiques du territoire (selon le nombre d'abonnés)
SDAGE B-1.1 (SAGE)	14	Inciter la délimitation des AAC des captages prioritaires par arrêté préfectoral			
SDAGE B-1.1 (SAGE), B-1.2, B-1.3	15	Mettre en place des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur les AAC pour les captages de qualité dégradée (nitrates et/ou phytosanitaires) et mettre en œuvre les programmes d'actions	captages prioritaires SDAGE	captages présentant une qualité dégradée (dépassement des limites de qualités ; [NO3]>38,5mg/l;[Pest] <sub>tot</sub> >0,25 µg/l)	champs captants stratégiques du territoire (selon le nombre d'abonnés)
SDAGE B-1.5	16	Adapter l'usage des sols sur les parcelles les plus sensibles des AAC			
SDAGE B-5.1	17	Atteindre les objectifs réglementaires de rendement des réseaux d'eau potable	seuil AEAP	plus X% par rapport au seuil AEAP et inférieur à 85 %	Supérieur à 85%
	18	Accompagner les collectivités pour une meilleure connaissance patrimoniale des réseaux et des ouvrages, ainsi que du fonctionnement du service	Service d'assistance technique en eau potable	Réaliser des études diagnostic des systèmes AEP	
		...			
<b>3. Réduire à la source les pollutions diffuses urbaines, industrielles et issues de la fertilisation en agriculture pour améliorer la qualité de l'eau et réduire les flux en Baie de Somme et sur la frange littorale</b>					
SDAGE D-5	19	Diminuer les flux de pollution sur l'azote et le phosphore			
SDAGE A-1.2	20	Fixer des objectifs de réduction de flux de substances polluantes à l'échelle de chaque masse d'eau pour atteindre l'objectif de bon état	dans les secteurs présentant des problématiques de qualité	sur l'ensemble du BV	
	21	Définir des zones à enjeu environnemental	"Zones potentiellement impactantes"		
	22	Réaliser un document stratégique priorisant les actions à mener en terme d'assainissement sur l'ensemble du territoire			
SDAGE A-1.3	23	Diagnostiquer les systèmes d'assainissement (réseau et station d'épuration) et accompagner les collectivités dans la gestion patrimoniale de leurs réseaux			
SDAGE A-1.3	24	Réhabiliter les systèmes d'assainissement collectif non conformes au niveau local	dans les zones sensibles (littoral, AAC ...)	sur les masses d'eau présentant des problématiques de qualité	sur l'ensemble du BV

Objectifs généraux	N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3
<b>3. Réduire à la source les pollutions diffuses urbaines, industrielles et issues de la fertilisation en agriculture pour améliorer la qualité de l'eau et réduire les flux en Baie de Somme et sur la frange littorale</b>					
	25	Contrôler la conformité des branchements privés au réseau d'assainissement collectif et réhabiliter les non-conformes			
SDAGE A-1.1, A-11.1, D-2 (littoral)	26	Sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la bonne exploitation de leur système d'assainissement (réseau, station)			
SDAGE A-1.2	27	Réhabiliter les systèmes d'assainissement non collectif non conformes			
SDAGE A-2.1	28	Inciter les collectivités à améliorer la gestion des matières de vidanges ANC			
SDAGE A-2.1, C-2.1	29	Maitriser les rejets par temps de pluie	Règle du SAGE (fixe des débits de fuite)		
	30	Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme (définition de débits de fuite pour les aménagements, préconisations de gestion des eaux pluviales : imperméabilisation, infiltration/stockage a la parcelle, bassins de rétention, traitement avant rejet, ...) par le réalisation de Schémas directeurs d'eaux pluviales lors de l'élaboration des PLUi	sur l'ensemble du BV		
	31	Encourager la déconnexion des eaux pluviales aux réseaux d'assainissement unitaires en favorisant les techniques alternatives	Mettre en place des techniques alternatives d'infiltration à la parcelle (noues, puits d'infiltration ...) dans les zones les plus sensibles	Déconnecter les surfaces actives et réhabiliter les systèmes de collecte (réseaux, bassins d'orage) pour les stations sensibles aux événements pluvieux	sur l'ensemble du BV
SDAGE D-2	32	Communiquer sur la gestion et l'entretien nécessaires des ouvrages de gestion des eaux pluviales auprès des maîtres d'ouvrage compétents			
	33	Réaliser un suivi des pratiques d'épandage à proximité du littoral			
	34	Limiter les épandages de boues de stations d'épuration provenant de l'extérieur du BV			
	35	Généraliser la rédaction de conventions de déversement aux réseaux d'assainissement	contrôler que tous les déversements industriels sont bien encadrés par un autorisation de déversement	inciter à la rédaction de convention de déversement pour les rejets significatifs	
SDAGE A.11.2	36	Améliorer la qualité des rejets issus des activités artisanales et industrielles	améliorer les rejets de 10% des sites présentant une pollution pour l'un des paramètres déclassants à l'issue du diagnostic effectué	améliorer les rejets de 20% des sites présentant une pollution pour l'un des paramètres déclassants à l'issue du diagnostic effectué	améliorer les rejets de 40% des sites présentant une pollution pour l'un des paramètres déclassants à l'issue du diagnostic effectué
	37	Réduire les risques de pollutions ponctuelles liés au stockage de substances polluantes	réaliser les diagnostics et les mise en conformité nécessaires pour les établissements les plus sensibles (ICPE, ...)	réaliser des diagnostics et mises en conformité des sites industriels et artisanaux dans les zones sensibles	réaliser des diagnostics et mises en conformité des sites industriels et artisanaux sur l'ensemble du BV
SDAGE A-3.1	38	Accompagner les exploitants agricoles dans la réduction de la fertilisation	en zone d'action renforcée	en zones vulnérables aux nitrates	sur l'ensemble du BV
SDAGE D-1.1, D-1.2	39	Réviser les profils de baignade du territoire et mettre en œuvre les actions	mettre en œuvre les profils	s'assurer que les actions sont mises en place	suivre l'évolution des paramètres et la mise en œuvre des actions
SDAGE D-1.1, D-1.2	40	Etablir un profil de vulnérabilité conchylicole sur la Baie de Somme et la frange littorale et mettre en œuvre les actions	Réaliser le profil et mettre en œuvre les actions préconisées	suivre l'évolution des paramètres et la mise en œuvre des actions	
SDAGE D-4.1	41	Réduire les pollutions issues des activités portuaires			
	42	Recenser les sites, friches industrielles, sols et activités polluantes ou à risques, historiques et actuelles du territoire et prioriser les secteurs à réhabiliter	collecter les données disponibles	investiguer pour trouver les sources de pollution	
	43	Réhabiliter les sites et sols pollués sur les zones prioritaires			
	...				
<b>4. Promouvoir à la source les actions de réduction ou de suppression des usages de produits phytosanitaires</b>					
SDAGE A-11.5 ; A-11.8	44	Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires par la profession agricole	Dans les PPE	Dans les AAC	sur l'ensemble du BV
SDAGE B-1.5	45	Encourager le développement de l'agriculture biologique	Dans les AAC	sur l'ensemble du BV	
SDAGE A-11.8	46	Accompagner les collectivités dans la modification de leurs pratiques vis-à-vis des produits phytosanitaires			
SDAGE A-11.8	47	Accompagner les gestionnaires de réseaux dans la modification de leurs pratiques vis-à-vis des produits phytosanitaires	adhérer à des démarches d'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires	adhérer à des démarches zérophyto	
SDAGE A-11.8	48	Sensibiliser les particuliers et les jardiniers aux techniques alternatives aux produits phytosanitaires			
	49	Mettre en cohérence et communiquer sur les programmes d'aide pour la préservation de l'environnement (MAE, etc.)			
	50	Communiquer sur les démarches engagées par les collectivités			
	...				

Objectifs généraux	N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3
<b>5. Réduire les quantités de macro-déchets en mer et sur le littoral (transversal avec enjeu Milieux)</b>					
	51	Equiper les exutoires pluviaux de dispositifs de récupération des macro-déchets			
	52	Mettre en place des campagnes de récupération des déchets aquatiques flottants			
	...				
<b>17. Limiter le ruissellement en zones urbaines et rurales et limiter les transferts (transversal avec enjeu Risque)</b>					
	93	Réaliser des programmes de maîtrise du ruissellement dans les sous-bassins à risque en privilégiant les techniques de ralentissement dynamique et en veillant à la préservation des milieux	sous-bassins à aléa fort	autres sous-bassins	
	94	Recenser et favoriser le maintien des éléments fixes du paysage jouant un rôle hydraulique, des prairies, zones enherbées et boisées en les classant dans les documents d'urbanisme (zones agricoles protégées, OAP, espaces boisés classés)			
	95	Identifier les sous-bassins où l'érosion des sols et le ruissellement qui en découle peut compromettre l'atteinte du bon état			
	96	Accompagner les exploitants agricoles dans la modification des pratiques culturales pour limiter les transferts vers les milieux superficiels	sur les parcelles en bordure de cours d'eau	sur les bassins versants sensibles au phénomène de ruissellement et d'érosion	à l'échelle du BV